



agglo  
BOCAGE BRESSUIRAIS

1  
HOUARSAIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# Confluence

N°06  
Février 2021

LA LETTRE  
D'INFO

de l'Argenton  
et ses affluents



agence de l'eau  
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Pourquoi restaurer la continuité écologique ?

## EDITO

Année particulière s'il en est, 2020 aura marqué les esprits ! Confinés à deux reprises nous aurons eu du mal à patienter pour profiter de la vallée de l'Argenton, qu'on soit riverain, pêcheur ou promeneur. Pourtant, l'eau des rivières n'a cessé de couler, même en trop petite quantité cet été, et la biodiversité a retrouvé des moments de tranquillité. Si les activités humaines, qu'elles soient économiques ou de loisirs, ont temporairement marqué une pause, les cours d'eau ont continué à subir diverses altérations. C'est pourquoi les agents du service milieux aquatiques ont poursuivi la réalisation d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau.

2020 fut également une année électorale avec le renouvellement des élus communaux et intercommunaux. C'est ainsi que les conseillers communautaires de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et de la Communauté de Communes du Thouarsais nous ont élus aux postes de vice-présidentes en charges de la gestion des cours d'eau.

Comme dans les précédentes éditions de cette lettre d'information, ce numéro continue à mettre en avant les actions mises en œuvre pour restaurer les cours d'eau du bassin versant de l'Argenton. Mais vous pourrez également découvrir de nouvelles pages consacrées aux espèces et milieux naturels de notre belle vallée.

**Maryline GELÉE**  
Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Thouarsais en charge de la biodiversité des espaces naturels et milieux aquatiques

**Armelle CASSIN**  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en charge de l'Environnement et du Développement Durable



**L'Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*) est le seul poisson du bassin versant de l'Argenton qui migre dans l'océan pour se reproduire



**Le Brochet** (*Esox lucius*) migre également, mais en restant sur le cours d'eau principal ou ses affluents (parfois sur plusieurs kilomètres), pour accéder aux frayères



Métamorphose d'un Gomphus vulgairissimus



Batardeau de la Sorinière sur l'Argent à Nueil-Les-Aubiers

**La continuité écologique se définit, dans une rivière, par la possibilité de circulation des organismes vivants et le bon déroulement du transport des sédiments.** Cette notion, qui remonte à de nombreuses années, a été renforcée par la **Directive cadre Européenne sur l'eau de 2000** et la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006**. La continuité écologique est dépendante des ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau : chaussées de moulins, barrages à clapets, batardeaux, seuils...

**Pour rétablir la continuité écologique, il est nécessaire de supprimer l'obstacle qui pose problèmes. Ce qui ne signifie pas forcément de détruire l'ouvrage.** Plusieurs solutions existent et permettent de maintenir des hauteurs d'eau plus ou moins importantes selon les usages en place. **Chaque projet résulte donc d'un état des lieux précis du site, des usages recensés et du fonctionnement du cours d'eau et d'une concertation avec le propriétaire de l'ouvrage et les élus locaux.** Chaque type d'aménagement a un impact différent sur le cours d'eau, sur son fonctionnement et sur la vie aquatique et rivulaire.

Outre le fait de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, le but est également de **retrouver des écoulements « libres »**, c'est-à-dire non influencés par un ouvrage, avec une diversification des habitats naturels, source de richesse pour le cours d'eau. Si l'aménagement d'un ouvrage améliore indirectement la qualité de l'eau, **l'objectif principal est bien de restaurer le fonctionnement du cours d'eau et sa biodiversité.** L'amélioration de la qualité de l'eau se fait par le biais d'autres compétences (assainissement, gestion des eaux pluviales) et activités (exploitations agricoles, industries...).

**L'aménagement d'un ouvrage peut se réaliser de différentes manières en fonction du degré d'acceptabilité des usagers :** maintenir les niveaux d'eau, les abaisser partiellement ou retrouver des écoulements libres.

Le maintien des niveaux d'eau ou leur abaissement partiel nécessitent d'aménager un système de franchissement piscicole (**passé à poissons ou rivière de contournement**) et de mettre en place une **gestion des sédiments**. En cas de suppression d'un ouvrage hydraulique, la continuité est totalement rétablie mais des aménagements complémentaires peuvent être nécessaires pour maintenir les usages (irrigation, abreuvement du bétail...). **C'est la méthode la plus efficace pour améliorer le fonctionnement d'un cours d'eau.**

**Un exemple de suppression de deux ouvrages consécutifs vous est présenté page suivante.**

## Les poissons

Si la continuité écologique concerne tous les êtres vivants, c'est la circulation piscicole qui fait l'objet d'aménagements particuliers. Pour accomplir leur cycle de vie, certains migrent en mer (Anguille) et d'autres restent en eau douce où ils peuvent parcourir de grandes distances pour accéder aux zones de frayères (Brochet, Barbeau fluviatile...). Les obstacles présents sur les cours d'eau limitent, voire empêchent ces migrations.

## Les sédiments

Les sédiments regroupent tous les matériaux présents dans le lit d'un cours d'eau : limons, sables, graviers, pierres, cailloux, blocs... Ils permettent à la rivière de dissiper son énergie lors des crues et constituent des habitats indispensables pour la faune aquatique. Lorsque les sédiments sont bloqués et stockés en amont d'un barrage, cela crée un déficit de sédiments à l'aval que le cours d'eau compense en érodant les berges ou en incisant le fond de son lit.

# EFFACEMENT DES 2 BARRAGES DE FERON

## NUEIL-LES-AUBIERS



Les deux ouvrages étaient situés sur l'Argent, en aval du pont de Féron, sur la commune de Nueil-Les-Aubiers. Le plus proche du pont était un barrage en béton qui servait, historiquement, de station de mesure des débits de l'Argent (celle-ci n'était plus utilisée depuis 1995). Le plus en aval, qui était aussi le plus ancien, était un batardeau en pierres qui servait à irriguer les prairies qui bordent l'Argent. Il permettait d'alimenter, par la mise en place de planches, un ou plusieurs fossés qui ennoyaient les prairies plusieurs fois dans l'année, afin d'y réaliser plusieurs fauches. Au fil des années, les fossés se sont bouchés et l'ouvrage s'est dégradé. Depuis, d'autres usages sont venus s'y greffer : arrosage domestique, abreuvement du bétail et pêche.

Les 2 barrages impactaient différents paramètres du cours d'eau :

- banalisation des habitats et baisse de la biodiversité,
- élargissement du lit induisant des érosions de berges,
- augmentation de la température de l'eau et baisse du taux d'oxygène,
- blocage des sédiments,
- obstacle à la continuité piscicole empêchant et/ou retardant certaines espèces d'accomplir leur cycle de reproduction.

Fort de ces constats, et après avoir mené une concertation avec les propriétaires concernés, il a été décidé d'effacer les 2 barrages et de compenser la baisse du niveau d'eau par la création d'un nouveau radier, par apport de granulats.

### RETRAIT DES VANNES

L'absence de manœuvre des vannes de l'ouvrage aval a entraîné au fil du temps, le blocage d'une grande quantité de sédiments (principalement du sable) en amont des 2 barrages. La première intervention a ainsi consisté à retirer les planches de l'ouvrage aval, fin 2019 pour chasser les sédiments. Cela a également permis au cours d'eau de se rééquilibrer et de redynamiser ses écoulements pour permettre la création d'atterrissements et d'îlots.

### DÉMANTÈLEMENT DES 2 BARRAGES

Toutes les parties maçonnées et bétonnées ont été démantelées à l'aide d'une pelleteuse, et les rochers ont été répartis dans la rivière de manière à créer des habitats. Les parties en béton ont été évacuées vers un centre de tri.

### AMÉNAGEMENT D'UN RADIER

Cette intervention avait pour but de rehausser le fond du cours d'eau, sur un point haut déjà existant (un radier), afin de remonter le niveau d'eau de la rivière. Ainsi, une couche de granulats a été terrassée en forme de dôme étalé sur plusieurs dizaines de mètres, avec une pente faible (2,5 %), pour que ce nouveau radier soit franchissable par les poissons. Les granulats, environ 120 m<sup>3</sup>, étaient composés de cailloux, de pierres et de blocs en granite (de 0 à 300 mm), en provenance de la carrière de Laubréçais et identiques à ceux présents naturellement dans l'Argent.

### DIVERSIFICATION DES HABITATS

Pour améliorer la qualité et la diversité des habitats aquatiques, des blocs de pierre (de 400 à 600 mm) ont été répartis sur les anciennes retenues. Ils serviront notamment de caches pour les poissons.

### POSE DE CLÔTURE ET AMÉNAGEMENT D'UN ABREUVOIR

Enfin, pour améliorer la stabilité des berges, une clôture de type Néo-Zélandaise a été installée le long de la rivière et un abreuvoir a été créé sous forme de descente empierrée pour canaliser l'abreuvement du bétail.

#### LES ENTREPRISES

Étude préalable : **SERAMA** (Olonne sur Mer, 85)

Pose de la clôture et aménagement de l'abreuvoir : **AGEV SOLUTIONS** (Cholet, 49)

Démantèlement des 2 ouvrages et recharge en granulats : **SARL GAUFRETEAU** (Nueil-Les-Aubiers, 79)



Barrage de Féron en aval du pont



Batardeau de Féron



Nouveau radier permettant de réhausser les niveaux d'eau

#### FINANCEMENT DU PROJET

Coût : 14 244 € TTC

Financement : 50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 20 % Région Nouvelle-Aquitaine, 10 % Conseil Départemental des Deux-Sèvres et 20 % Agglomération du Bocage Bressuriais.



© Sylvain RICHIER

# LE CASTOR D'EURASIE

**C'est le plus gros rongeur d'Europe !**

Son corps est trapu et il peut peser jusqu'à 21 kg. Sa taille peut atteindre 1,1 m sans la queue, qui est plate, recouverte d'un cuir à l'aspect écailleux et qui mesure environ 30 cm. Son pelage est dense avec près de 23 000 poils / cm<sup>2</sup>. Ses pattes avant sont peu développées mais agiles. Très à l'aise dans l'eau, il l'est moins lors de ses déplacements terrestres. **Le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est protégé en France.**

## HISTORIQUE

**Le castor était historiquement présent dans toute la France.** Mais la valeur commerciale de sa fourrure, la consommation de sa chair et les soi-disant vertus du **castoréum\***, l'on conduit au bord de l'extinction. Au XX<sup>ème</sup> siècle, sa population française n'était plus que de quelques dizaines d'individus, localisés dans la basse vallée du Rhône. À partir des années 1960, **plusieurs opérations de réintroduction ont été réalisées**, notamment sur la Loire entre 1974-1976. Dès lors, l'espèce a progressivement recolonisé le bassin ligérien. Actuellement, le Castor d'Eurasie est **présent dans 52 départements.**

## MŒURS

**Le castor vit en famille** composée des parents, des jeunes de l'année et de ceux de l'année précédente. Les femelles n'ont qu'une portée par an, de deux jeunes. Dès que de nouveaux jeunes naissent, les parents chassent les plus âgés. Ceux-ci partent alors en quête d'un territoire où s'installer pour créer leur propre famille. Une famille vit dans un gîte fixe (terrier ou terrier-hutte) et occupe **un territoire qui varie de 500 m à 3 km de linéaire de cours d'eau**, délimité de manière olfactive, par le dépôt sur les berges d'une substance odorante, le **castoréum.**

Le castor est **exclusivement végétarien** : jeunes pousses de ligneux (saules, peupliers...), écorce, feuilles ou herbacées. Plusieurs indices peuvent trahir la présence du rongeur : dépôts de castoréum, abattages, coupes sur pieds, réfectories, garde-mangers, écorçages.

## HABITAT ET RÉPARTITION

**Il peut s'installer sur tout type de milieux aquatiques**, à deux conditions : un niveau d'eau suffisant pour établir son gîte et une végétation rivulaire (ripisylve) composée de jeunes pousses de bois tendre. Le Castor d'Eurasie est arrivé sur l'Argenton par l'aval, depuis la Loire, après avoir colonisé le Thouet. Les premiers indices de castor observés sur l'Argenton datent de 2008 mais **il s'est véritablement installé en 2009.** En 10 ans, le castor a progressé sur l'Argenton en s'installant d'abord sur les zones les plus propices. **En 2020, sa présence est confirmée sur l'ensemble de l'Argenton et sur l'Argent jusqu'à Nueil-Les-Aubiers.**

## \*Le castoréum

Il s'agit d'une sécrétion huileuse, jaunâtre et odorante produite par des glandes du castor, situées près de l'anus. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, cette substance est massivement utilisée dans l'industrie agroalimentaire pour renforcer les goûts de fraise, de framboise, mais surtout de vanille. Il est également utilisé en parfumerie comme matière première qui, une fois diluée, prend une odeur agréablement douce et chaude. Durant l'Antiquité, il a également été très utilisé en médecine. Enfin, on lui prêtait des vertus aphrodisiaques...

Aujourd'hui, le castoréum est de moins en moins utilisé, car pour l'obtenir il est nécessaire de tuer l'animal. Cependant, la chimie permet de produire un castoréum synthétique, mais il n'a pas la même finesse !

## Le castor fait-il des dégâts ?

Lorsque les berges des cours d'eau présentent une végétation dense et diversifiée, la présence du castor passe souvent inaperçue. Il n'est pas envahissant et ne peut pas pulluler comme son cousin exotique le Ragondin. **Le Castor d'Eurasie est une espèce autochtone\* adaptée à nos milieux naturels.** Cependant, quand le milieu naturel est dégradé (absence de ripisylve) ou artificialisé (plantations de peupliers ou de fruitiers), il peut occasionner des dégâts car c'est la seule ressource alimentaire disponible. Les arbres peuvent être protégés mais il est surtout indispensable de recréer une végétation rivulaire qui permettra au castor de se nourrir sans venir grignoter les plantations situées en retrait de berge...



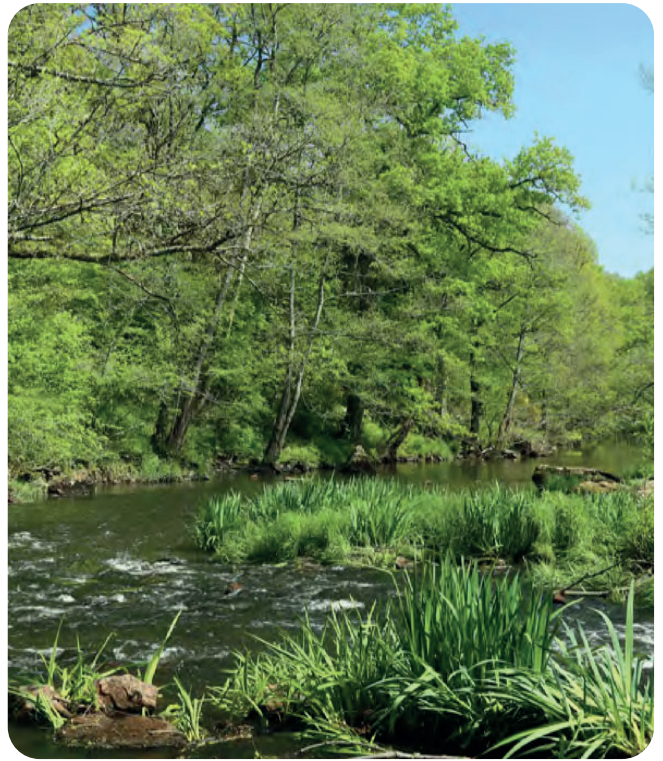
\*Autochtone : se dit d'une espèce végétale ou animale originaire de l'endroit où on la trouve, et qui n'a donc pas été importée ni transplantée.

# LA RIPISYLVE

La ripisylve est l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons et herbacées) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. Elle peut former un alignement d'arbres ou une forêt riveraine très large. Ce mot vient de " ripa " qui veut dire rive et de " sylva " qui veut dire forêt, soit la forêt de la rive. Elle limite l'érosion des berges et le déplacement du cours d'eau, et assure de multiples fonctions écologiques. C'est la haie des cours d'eau.

## UN REMPART CONTRE L'ÉROSION

La ripisylve protège les berges contre l'érosion grâce à l'enracinement des arbres qui favorise le maintien des berges. Certaines essences, à l'enracinement profond (Aulnes, Saules...) sont plus adaptées que d'autres qui possèdent un enracinement superficiel (Peupliers de culture, Saule pleureur, résineux...). Lors des crues, **les végétaux et leurs racines structurent la berge, la fixe et limite le phénomène d'érosion. L'absence de ripisylve conduit très souvent à un élargissement du cours d'eau par effondrement de berge et se traduit par une perte de terrain pour le propriétaire riverain.**



## UN HAVRE DE PAIX POUR LA BIODIVERSITÉ

La ripisylve constitue une ressource alimentaire, sert de lieu de reproduction, de refuge et de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales, qu'elles soient terrestres ou aquatiques. **Il s'agit d'une zone de transition entre le milieu terrestre et aquatique, ce qui en fait un milieu très riche où la biodiversité est maximale.** Comme la haie, elle a également un effet corridor, qui permet de former un couloir de déplacement entre différents habitats naturels qui seraient, dans le cas contraire, isolés. Ainsi, **elle assure une continuité écologique.** La ripisylve sert également de repère pour la faune, telle que les oiseaux en migration. La chute des feuilles et des branches mortes va créer de la matière organique grâce aux micro-organismes décomposeurs qui vont produire un humus riche, indispensable à l'écosystème.

## UN FILTRE NATUREL

**La ripisylve filtre les polluants**, comme les engrais (nitrates, phosphates...) et les molécules phytosanitaires apportées sur les terres agricoles. Ils vont être fixés et dégradés par les plantes et les micro-organismes du sol, limitant ainsi leur concentration dans les cours d'eau. **Elle joue un effet tampon.** De plus, la ripisylve participe à l'autoépuration de la rivière grâce aux végétaux qui vont " pomper " les polluants organiques directement dans la rivière.

## UN RÉGULATEUR THERMIQUE

L'ombre qu'apporte la ripisylve sur le cours d'eau va limiter, en période estivale, le réchauffement de l'eau. Cet ombrage va également limiter l'ensoleillement des plantes aquatiques et par conséquent leur développement, notamment chez les plantes exotiques, comme la Jussie et l'Elodée dense. **D'une manière générale, une ripisylve dense et diversifiée réduit le réchauffement, l'évaporation, l'eutrophisation et l'asphyxie des cours d'eau.** D'un point de vue agricole, la ripisylve a un effet brise-vent qui va protéger les cultures, protéger le bétail du vent et du froid en hiver et leur apporter de l'ombrage en été.



*Aubépine monogyne*



*Erable champêtre*



*Fusain d'Europe*

## UN ALLIÉ PRÉCIEUX CONTRE LES INONDATIONS

La végétation rivulaire agit comme un frein à l'écoulement des eaux en permettant de briser le courant de la rivière et dissiper son énergie. Elle permet de maintenir un équilibre des forces engendrées par la rivière, qui seraient dans le cas contraire, reportées ailleurs. Ainsi, la ripisylve permet de limiter le risque d'inondation et protège les berges situées à l'aval, d'une érosion trop forte.

## UNE SOURCE D'ÉNERGIE

Autrefois, les riverains coupaient leur bois de chauffage dans la ripisylve. Les aulnes, qui supportent bien le recépage, produisent rapidement de nouvelles tiges. Les chênes et frênes, conduits en têtards, étaient régulièrement étêtés. Aujourd'hui, cette source d'énergie a été délaissée mais certains continuent à tirer parti de cette ressource vivante pour produire des bûches ou des copeaux.

## UN MILIEU FRAGILE EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

La ripisylve évolue en permanence : des arbres meurent, d'autres sont cassés ou déracinés par les tempêtes. Souvent, la ripisylve n'est pas protégée de l'abrutissement du bétail par des clôtures, ce qui conduit à sa disparition progressive. Le manque d'entretien entraîne un vieillissement des arbres et limite le développement de jeunes arbustes... Ailleurs, elle est remplacée par un alignement de peupliers de culture... Tout autant de causes qui altèrent les fonctions de la ripisylve, qu'elles soient physiques ou écologiques. Pour maintenir un équilibre, il est nécessaire de procéder à quelques opérations de restauration ou d'entretien : plantations d'essences adaptées, mise en défend par la pose de clôtures, étêtage régulier des arbres têtards (tous les 8 à 15 ans selon l'espèce), abattage des arbres malades, recépage des Aulnes et Saules pour diversifier les âges et les hauteurs, diversifier les espèces et les strates (arborescente, arbustive, buissonnante, herbacée)... La ripisylve doit être la plus diversifiée possible en classe d'âge, en taille et en espèces. Le maintien d'arbres morts est également nécessaire pour certaines espèces (oiseaux, insectes...).

## LES ESPÈCES DE LA RIPISYLVE

Toutes les essences d'arbres ne sont pas adaptées à un bon maintien des berges. Typiquement, **les Peupliers hybrides de culture**, au système racinaire superficiel, ne doivent pas être plantés directement sur les berges car ils ont tendance à être rapidement déstabilisés par les crues et le vent. Ils peuvent ainsi créer de gros embâcles dans le cours d'eau. Parmi les espèces à proscrire, on peut également lister le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), le **Saule pleureur** (*Salix babylonica*) et les résineux. Localement, les espèces à privilégier et qui constituent une ripisylve naturelles, sont les suivantes :

- arbres : **Aulne glutineux** (*Alnus glutinosa*), **Frêne commun** (*Fraxinus excelsior*), **Chêne pédonculé** (*Quercus robur*), **Saule blanc** (*Salix alba*), **Erable champêtre** (*Acer campestre*), **Orme champêtre** (*Ulmus minor*),
- arbustes : **Aubépine monogyne** (*Crataegus monogyna*), **Noisetier** (*Corylus avellana*), **Fusain d'Europe** (*Euonymus europaeus*), **Cornouiller sanguin** (*Cornus sanguinea*), **Sureau noir** (*Sambucus nigra*), **Bourdaine** (*Frangula alnus*),
- buissons, lianes : **Ronce** (*Rubus fruticosus*), **Eglantier** (*Rosa canina*), **Lierre** (*Hedera helix*), **Clématite des haies** (*Clematis vitalba*), **Houblon** (*Humulus lupulus*).



Chêne pédonculé



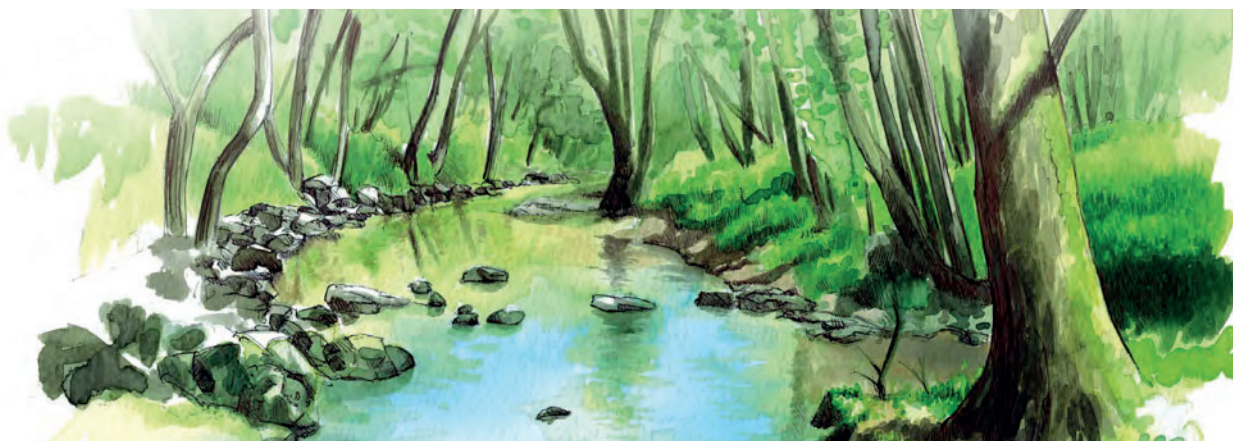
Aulne glutineux



Frêne commun



Cornouiller sanguin



# ACTUALITÉS

## La circulation piscicole rétablie sur l'Argent

**Contexte :** le pont de la Chatrière, utilisé à titre privé pour l'agriculture, présentait à l'aval de son radier, une hauteur de chute de 25 cm, incompatible avec la libre circulation des espèces aquatiques.

**Commune :** Nueil-Les-Aubiers

**Objectif :** restaurer la continuité écologique en supprimant la hauteur de chute et permettre le maintien d'une lame d'eau suffisante, sous le pont, pour la circulation piscicole.

**Projet :** rehaussement du fond du cours d'eau sur un point haut déjà existant (radier) en aval du pont, par la mise en place de granulats (60 m³).

**Coût :** 3 744 € TTC

**Financement :** 80 % de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental des Deux-Sèvres), 20 % Agglomération du Bocage Bressuirais.

**Calendrier :** travaux réalisés en septembre 2020.

## Des clôtures sur le ruisseau de la Motte

**Contexte :** les berges et la ripisylve d'une prairie riveraine du ruisseau de la Motte, pâturée par des bovins, étaient dégradées.

**Commune :** Nueil-Les-Aubiers

**Objectif :** protéger les berges du piétinement et de l'abrouissement de la ripisylve par le bétail.

**Projet :** pose de 270 m de clôture à barbelés.

**Coût :** 1 603,80 € TTC

**Financement :** 80 % de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental des Deux-Sèvres), 20 % Agglomération du Bocage Bressuirais.

**Calendrier :** travaux réalisés en septembre 2020.

## Une passerelle pour bovins sur le ruisseau du Buzenet

**Contexte :** un passage à gué utilisé très régulièrement par les bovins était dégradé et entraînait une mise en suspension des matières organiques et un colmatage du ruisseau.

**Commune :** Le Pin

**Objectif :** permettre aux bovins de traverser la rivière sans dégrader les berges et sans altérer la qualité du ruisseau.

**Projet :** aménagement d'une passerelle pour bovins en IPN et planches en chêne.

**Coût :** 2 264,96 € TTC

**Financement :** 80 % de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental des Deux-Sèvres), 20 % Agglomération du Bocage Bressuirais.

**Calendrier :** travaux réalisés en septembre 2020.

Rehaussement de radier par recharge en granulats



Clôture installée au bord du ruisseau de la Motte



Passerelle pour bovins enjambant le ruisseau du Buzenet



[www.milieuxaquatiques.agglo2b.fr](http://www.milieuxaquatiques.agglo2b.fr)

### CONTACTS :

Vanina SECHET : 05 49 65 99 04 / 06 14 47 46 09

Benjamin AUDEBAUD : 05 49 65 99 60 / 06 31 25 67 19

Guillaume KOCH : 05 49 65 99 59 / 06 31 26 66 37

### Photos de couverture, de haut en bas et de gauche à droite :

Le Dolo à la Chaize (Bressuire), le pont de Féron sur l'Argent (Nueil-Les-Aubiers), Fleurs de Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et la vallée de l'Argent à la Conillère (Le Pin).

### Projets réalisés grâce aux concours financiers de :



**Rédaction :** Agglomération du Bocage Bressuirais  
**Conception et création graphique :** SUPERONIKS.com

**Mise en page :** Direction de la communication

**Impression :** Imprimerie André Lièvre

**Crédits photo :** Vanina SECHET, Benjamin AUDEBAUD, Guillaume KOCH  
sauf mention contraire

Février 2021